

- les transferts en nature, que la douane évalue, et taxe éventuellement (véhicules en tous cas) ;
- les autres transferts (dont les compensations non-repérées entre résident et non-résidents).

Les deux premières rubriques sont appréciées sous la dénomination "transfert des émigrés".

La BCV présente dans la balance des paiements qu'elle élabore des chiffres qui ne distinguent pas (et qui ne peuvent distinguer, compte-tenu de l'appareil statistique actuel) entre transferts à des ménages capverdiens, transferts à des étrangers-résidents et transferts à des organismes et sociétés. Ces chiffres sont donc une borne supérieure aux "transferts des émigrés" (12).

Très grossièrement, les transferts monétaires se répartissent pour 2/3 en "économie des travailleurs" et pour 1/3 en "autres rémunérations". Seule une exploitation détaillée des bordereaux de virement permettrait de préciser cette proposition.

Par ailleurs, la BCV fait, par agence (une par conseil), une somme annuelle des transferts, par pays d'origine. Un tableau croisé nous a été remis pour l'année 1987 ; des tableaux similaires (non remis) existent pour les années 1985, 1986 et 1988. Les totaux sont assez différents des chiffres publiés globalement (tableau 3, réf. (2), ce qui s'explique surtout par des problèmes de date de comptabilisation : les chiffres des tableaux 9 et 10 n'ont de ce fait qu'une valeur relative, néanmoins très utile pour juger de l'évolution des transferts (tableau 9) et leur distribution géographique une année donnée (tableau 10).

L'évolution des transferts par pays d'origine (13) fait apparaître un accroissement entre 1978 et 1987, en termes réels, de ceux qui proviennent de la France, de l'Italie et de la RFA, et la prépondérance persistante de ceux en provenance des USA et des Pays-Bas (55 % du total en 1978 comme en 1988). En additionnant les transferts en provenance de la CEE, on obtient près de 60 % du total, malgré la baisse très marquée du Portugal (14).

(12) Le Plan prépare sa propre série à partir de chiffres quelque peu différents, et pratique un abattement pour éliminer les dépenses locales des résidents étrangers : cf paragraphe 2.

(13) Voir rapport de phase 1, page 126.

(14) Qu'on explique en partie par le glissement de l'escudo portugais par rapport à l'escudo capverdien.

Tableau 9
Transferts privés par pays d'origine

(en millions d'escudos courants)

	1978	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
USA	218	346	402	273	269	503	560	641	638	690
Pays Bas	241	350	330	340	327	298	331	387	491	542
Portugal	122	265	234	274	210	153	100	95	70	122
RFA	34	111	82	76	77	64	99	135	136	115
France	47	129	149	163	160	190	171	213	213	330
Grande Bretagne	42	82	70	41	31	44	43	42	45	?
Italie	17	72	38	35	74	111	135	138	153	162
Angola	35	60	79	147	91	64	70	27	22	?
Autres	82					-	393	234	244	
Total	838	1.609	1.538	1.507	1.473	1.750	1.902	1.912	2.012	2.275

Source : BCV

Le tableau 10 est d'une lecture directe aisée : à l'exception de Saï (cas atypique : on y change une part importante de l'argent rapportée en poche, notamment pour régler les transports intérieurs), on note les liens particuliers entre chaque communauté étrangère et une ou plusieurs îles données.

Rapporté par habitant, les transferts de 1987 sont de 20.600 escudos pour Saï, 18.600 pour Boa Vista, 17.500 pour Sao Nicolau, de 13.900 pour Maio, de 10.300 pour Brava, de 9.600 pour Sao Vicente, de 5.700 pour Fogo, de 3.100 pour Santo Antao et de 3.000 pour Santiago : 5.800 escudos en moyenne. Les îles "dés-héritées" (Boa Vista, Saï, Maïo), qui sont les moins peuplées et les moins agricoles de l'archipel, sont celles où les transferts, nettement plus importants que la moyenne, favorisent le maintien sur place de la population en subvenant le plus largement à ses besoins.

Tableau 10
Transferts privés par île de destination, 1987

Origine	USA	Pays Bas	France	Italie	RFA	Portu- gal	Belgique Luxemb.	Angola	Autres	Total
Destination	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Boa Vista	1,6	3,7	3,1	7,6	13,7	0,6	0,5	-		3,8
Brava	9	0,6	0,2	1,0	1,2	1,1	1,4	-		3,4
Fogo	27,5	0,6	0,5	0,1	4,8	7,6	1,8	-		9,7
Maïo	1,1	7,3	-	0,07	12,4	2,2	3,5	-		3,7
Sal	6,5	4,1	6,4	22,1	5,9	31,4	4,4	-		7,7
Santiago	26,3	17	57	3,5	11,6	34,1	44,3	73,9		25,8
Santo Antao	4,5	11,1	7,5	7,9	7,5	3,4	14,7	0,5		7,6
Sao Nicolau	7,5	28	1,7	27,9	14,6	9,9	4,0	-		14,4
Sao Vicente	15,9	27,6	23,6	29,9	28,2	9,6	25,1	25,2		23,8
TOTAL %	100	100	100	100	100	100	100	100		100
(1987) C.A. en millions d'escudos capverdiens	638,2	491,4	212,5	152,6	136,1	69,7	65,4	22,2	225,9	2.012

Source : BCV

Ceci est une autre façon de dire que l'agriculture semble être un secteur économique peu attrayant du point de vue des transferts.

Il est à noter que l'important soutien financier accordé aux îles "pauvres" fait que l'on n'émigre pas nécessairement davantage à partir d'elles qu'à partir des îles "agricoles". Mais il apparaît dans la population résidence un comportement négatif vis-à-vis du travail peu rémunéré, notamment des "travaux à haute intensité de main d'oeuvre" (AIMO) proposés par l'Etat pour la réalisation d'infrastructure : d'où une difficulté préoccupante à mettre en oeuvre un programme d'aménagement du territoire.

L'emploi des revenus transférés de l'étranger n'est pas connu. Le Plan estime dans ses comptes, a priori, que ces revenus se répartissent pour moitié entre consommation et investissement. Mais les renseignements actuels, y compris ceux recueillis par nous, ne confirment ni n'infirment une telle hypothèse.

6 - L'IMMOBILIER

6.1 - Un parc immobilier en lente croissance

Une fraction appréciable de l'argent des émigrés est investi dans l'immobilier : habitation principale (campagne ou ville), immeuble destiné à la location, et à un moindre degré, immeubles à vocation commerciale ou industrielle.

Il s'agit, soit d'un complément (ou de la totalité d') à un effort familial pour d'usage (logement principal, habitat rural, etc...) soit d'un investissement "hors ménage", l'émigré apparaissant dans ce cas comme un entrepreneur visant à tirer un profit de sa mise de fonds ; dans ce dernier cas, il peut faire ou non appel à des membres de sa famille pour gérer cet investissement (bar, atelier,...).

a - Les maisons d'habitation, milieu rural

Chaque famille dispose d'un logement le plus souvent ancien, progressivement agrandi et amélioré suivant les besoins. Le nombre de familles vivant en milieu rural évolue peu ; il décroît même dans certaines zones (15). Il est raisonnable d'estimer que l'investissement correspondant à l'entretien et l'amélioration des logements existants et à la construction de nouvelles maisons représente chaque année un pourcentage constant de l'investissement cumulé déjà consenti.

Il y aurait environ 25.000 ménages ruraux (16) hors agglomération, donc environ autant d'unités d'habitation. Leur stratégie d'occupation et d'entretien du logement découle de leur droit à la terre : la réforme agraire les concerne à double titre.

b - Les maisons d'habitation, milieu semi-urbain

Ce sont celles des familles regroupées en hameaux et en petites villes : elles seraient au nombre de 20.000 environ. Ce parc immobilier est en croissance lente. Des constructions nouvelles sont observées dans les petites villes.

La plupart des familles concernées ne tirent plus leurs revenus de la terre, sinon comme salariés : autrement dit, ce ne sont plus des paysans, à proprement parler. Leur stratégie vis-à-vis de leur logement n'est plus liée à celle de l'exploitation d'une terre. La réforme agraire ne les concerne pas directement.

(15) L'enquête sur la fécondité (août-octobre 1988, projet BOT/CVI/85/P05) a constaté que plus de 5 % des logements ruraux étaient inhabités.

(16) Recensement agricole de 1979-1981 ; recensement général de 1980.